Conditions Générales de Vente Archibot

Version du 09 octobre 2026

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente sont établies par la société Elinova, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 994 778 066, dont le siège social est situé 110 route de Saint-Priest, 69780 Mions, représentée par Madame Vanessa Hochberg, en sa qualité de Présidente (ci-après « Elinova »).

Elinova édite et commercialise Archibot, une solution logicielle accessible en ligne destinée aux professionnels de la maîtrise d'œuvre du bâtiment.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'adressent exclusivement à des professionnels agissant dans le cadre de leur activité professionnelle. Elles constituent, conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre Elinova et ses Clients.

Article 1. Définitions

Les termes ci-dessous, employés avec une majuscule, au singulier ou au pluriel, ont la signification suivante.

Abonnement : la souscription au Service selon la formule mensuelle ou annuelle choisie par le Client et figurant au Devis.

CGU : les Conditions Générales d'Utilisation d'Archibot, acceptées par chaque Utilisateur lors de sa première connexion puis à chaque mise à jour.

Client : le professionnel, personne physique ou morale, qui a accepté un Devis d'Elinova pour son Organisation.

Configuration initiale : la prestation de mise en place décrite à l'article 6.

Contrat : l'ensemble formé par le Devis accepté, les présentes CGV, l'Accord de traitement des données (DPA) annexé, et les CGU. En cas de contradiction, le Devis prévaut sur les CGV, qui prévalent sur les CGU. Par exception, pour toute question relative au traitement des données personnelles, le DPA prévaut sur tous les autres documents.

Devis : la proposition commerciale émise par Elinova, précisant la formule d'Abonnement, le prix et, le cas échéant, les conditions particulières.

Documents générés : les documents, notamment au format PDF ou Word, produits par le Service à partir des Données et des Modèles.

Données : l'ensemble des informations, fichiers, documents, photos et contenus saisis, importés ou générés par le Client et ses Utilisateurs dans le Service.

Modèles : les gabarits de documents utilisés par le Service pour produire les Documents générés. Les Modèles par défaut sont fournis par Elinova. Les Modèles personnalisés sont élaborés à partir des documents fournis par le Client.

Organisation : l'espace du Client au sein du Service, regroupant ses Utilisateurs, ses Données et ses Modèles personnalisés.

Service : la solution Archibot accessible en ligne, ses fonctionnalités, sa documentation, ainsi que les prestations associées décrites aux présentes.

Utilisateur : toute personne physique à laquelle un accès au Service a été ouvert à la demande du Client.

Article 2. Objet et opposabilité

2.1 Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles Elinova fournit le Service au Client.

2.2 L'acceptation du Devis emporte l'acceptation pleine et entière des présentes CGV et du DPA annexé, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance avant de s'engager. Elles prévalent sur tout autre document du Client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord écrit et préalable d'Elinova.

2.3 Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date d'acceptation du Devis. Leur évolution est régie par l'article 23.

Article 3. Formation du Contrat

3.1 Elinova adresse au Client un Devis, accompagné des présentes CGV et du DPA. Sauf mention contraire, le Devis est valable trente (30) jours à compter de sa date d'émission.

3.2 Le Contrat est formé à la date de signature du Devis par le Client. La signature peut être électronique, au moyen de l'outil proposé par Elinova. Conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, la signature électronique a la même valeur qu'une signature manuscrite et engage le Client.

3.3 Le Client déclare que la personne qui signe le Devis dispose du pouvoir de l'engager.

3.4 Le Client reconnaît avoir bénéficié, avant la signature, d'une présentation du Service lui permettant de vérifier son adéquation à ses besoins.

Article 4. Droit de rétractation

4.1 Elinova accorde à tout Client, quels que soient sa taille et son activité, un droit de rétractation de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de signature du Devis. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

4.2 Pour exercer ce droit, le Client adresse à Elinova, avant l'expiration du délai, une déclaration écrite exprimant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter :

- soit par email à support@archibot.fr ;
- soit par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège d'Elinova.

Le Client peut utiliser la formule suivante : « Je soussigné(e) [nom], agissant pour [société], vous notifie ma rétractation du Contrat portant sur l'abonnement Archibot, Devis n° [numéro] signé le [date]. »

La date d'envoi de l'email ou le cachet de la Poste fait foi. Elinova accuse réception de la rétractation par email.

4.3 Seule une déclaration conforme à l'article 4.2 vaut rétractation. Ne valent pas rétractation, notamment : l'absence de connexion ou d'utilisation du Service, l'absence de réponse aux sollicitations d'Elinova, le défaut de paiement, le rejet d'un prélèvement, ou une demande adressée par téléphone ou par un autre canal. À l'expiration du délai sans déclaration conforme, le Contrat se poursuit et toutes les sommes prévues restent dues.

4.4 En signant le Devis, le Client demande expressément que le Service commence avant la fin du délai de rétractation. En cas de rétractation, le Client reste redevable du prix de l'Abonnement au prorata de la période écoulée entre l'ouverture des accès et la date de sa déclaration. La Configuration initiale, lorsqu'elle est offerte, n'est pas facturée.

4.5 Elinova rembourse les sommes perçues, déduction faite du montant prévu à l'article 4.4 (si ce montant excède les sommes perçues, le Client règle la différence), dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de la déclaration, par le moyen de paiement utilisé par le Client ou par virement. Les accès sont fermés à la date de la rétractation. Les Données sont traitées conformément à l'article 15.

Article 5. Description du Service

5.1 Archibot est une solution de gestion de l'activité de maîtrise d'œuvre, de la découverte du projet jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement, un an après la réception des travaux. Les fonctionnalités disponibles sont celles présentes dans le Service à la date de souscription, telles que décrites dans la documentation et lors de la présentation commerciale.

5.2 L'Abonnement donne accès à l'ensemble des fonctionnalités incluses dans la formule souscrite, sans limitation du nombre d'Utilisateurs ou de projets, sous réserve des limites de stockage prévues à l'article 8.

5.3 Le Service est fourni avec des Modèles par défaut. Ces Modèles par défaut n'incluent aucun modèle de document contractuel, notamment aucun contrat de maîtrise d'œuvre, marché de travaux, acte d'engagement ou avenant. Ces documents sont produits à partir des Modèles personnalisés élaborés selon l'article 6.

5.4 Elinova peut proposer, en dehors de l'Abonnement, des modules, options ou services complémentaires payants, notamment la gestion des droits par Utilisateur ou la signature électronique. Leur souscription fait l'objet d'un Devis distinct. Une fonctionnalité incluse dans l'Abonnement à la date de souscription ne peut pas devenir payante en cours de période contractuelle.

Article 6. Configuration initiale et Modèles personnalisés

6.1 Sauf mention contraire au Devis, l'Abonnement inclut une Configuration initiale, réalisée par Elinova à partir des documents et fichiers existants du Client (Excel, CSV, PDF). Elle porte sur : les informations société et mentions légales, l'annuaire des entreprises et bureaux d'études, les modèles de décomposition des ouvrages et la bibliothèque produits, les Modèles personnalisés de contrat de maîtrise d'œuvre et de marché de travaux, et le paramétrage de la facturation. Le Client peut transmettre ces documents en une fois ou au fur et à mesure ; Elinova les intègre à mesure de leur réception. La Configuration initiale porte sur les documents transmis dans les trois (3) premiers mois de l'Abonnement ; au-delà, l'article 6.4 s'applique. Le Service restant utilisable pendant la Configuration initiale, son avancement n'a pas d'effet sur la date de début de l'Abonnement prévue à l'article 12.1.

6.2 La Configuration initiale comprend un accompagnement en visioconférence : une prise en main à J+1, un suivi à J+10 et un bilan à la fin du premier mois.

6.3 Lors de la mise à disposition d'une nouvelle fonctionnalité, Elinova réalise sur demande du Client la configuration nécessaire à son utilisation, dans les mêmes conditions.

6.4 Chaque Modèle personnalisé peut faire l'objet de trois (3) demandes de modification par période de douze (12) mois, incluses dans l'Abonnement. Une demande de modification s'entend d'une demande unique, transmise en une seule fois, regroupant l'ensemble des changements souhaités sur un même Modèle personnalisé. Au-delà de ces demandes, pour la création d'un nouveau Modèle personnalisé, ou pour un import de données demandé après la Configuration initiale (annuaire, bibliothèque produits, décompositions des ouvrages, etc.), Elinova adresse au Client un Devis préalable.

6.5 Le Client fournit les documents nécessaires dans des formats exploitables et reste seul responsable de leur contenu. Elinova reproduit les Modèles personnalisés à partir de ces documents, sans vérifier leur conformité juridique, technique ou réglementaire, et sans fournir aucun conseil juridique. La responsabilité d'Elinova ne peut être recherchée à raison du contenu des Modèles personnalisés.

6.6 Le Client vérifie chaque Modèle personnalisé lors de sa mise en service et signale toute anomalie de reproduction dans un délai de trente (30) jours. À défaut, le Modèle est réputé conforme aux documents fournis. Les anomalies de reproduction signalées dans ce délai sont corrigées sans frais et ne s'imputent pas sur les modifications prévues à l'article 6.4.

6.7 Les Modèles personnalisés sont propres à l'Organisation du Client et ne sont partagés avec aucun autre client d'Elinova.

Article 7. Comptes Utilisateurs

7.1 Elinova crée et ferme les comptes Utilisateurs à la demande écrite du signataire du Devis ou de toute personne qu'il désigne par écrit. Le nombre d'Utilisateurs est illimité.

7.2 À la date de souscription, le Service ne comporte pas de gestion différenciée des droits : tous les Utilisateurs d'une même Organisation accèdent à l'ensemble de ses Données et disposent des mêmes possibilités d'action. Le Client choisit les personnes auxquelles il fait ouvrir un accès en connaissance de cause et répond des actions effectuées par ses Utilisateurs.

7.3 Les identifiants sont personnels et confidentiels. Le Client demande sans délai la fermeture du compte de tout Utilisateur qui quitte son entreprise ou ne doit plus accéder au Service, et signale à Elinova toute utilisation non autorisée ou compromission d'identifiants. Toute action réalisée avec les identifiants d'un Utilisateur est réputée effectuée par cet Utilisateur.

7.4 Le Client se porte fort du respect des CGU par chacun de ses Utilisateurs.

Article 8. Hébergement, disponibilité, sauvegardes et stockage

8.1 Hébergement. Les Données sont hébergées au sein de l'Union européenne, auprès de prestataires spécialisés. La base de données et les fichiers sont hébergés en France. Par exception, certains traitements ponctuels peuvent intervenir hors de l'Union européenne, notamment lorsqu'un prestataire d'intelligence artificielle de secours prend le relais du prestataire principal, ou pour les échanges par email avec Elinova, dans le cadre des garanties prévues au DPA. La liste des sous-traitants et leur localisation figurent dans le DPA.

8.2 Disponibilité. Elinova met en œuvre les moyens raisonnables pour rendre le Service accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il s'agit d'une obligation de moyens. Le Service peut être interrompu pour des opérations de maintenance, qu'Elinova s'efforce de réaliser en dehors des heures ouvrées et d'annoncer à l'avance lorsqu'elles sont programmées. Une interruption peut également résulter d'une défaillance d'un hébergeur, d'un réseau de télécommunication ou de tout événement extérieur à Elinova.

8.3 Sauvegardes. La base de données fait l'objet d'une sauvegarde quotidienne, conservée sept (7) jours. Les fichiers (documents et photos) sont stockés sur une infrastructure à haute durabilité, mais un fichier supprimé par un Utilisateur ne peut pas être restauré. Les sauvegardes ont pour objet la reprise du Service en cas d'incident technique et non la restauration à la demande de Données supprimées ou modifiées par le Client. Il appartient au Client de conserver une copie des documents qu'il juge importants.

8.4 Stockage. L'espace de stockage est limité à cinq (5) gigaoctets par projet et la taille de chaque fichier est limitée à trente-cinq (35) mégaoctets. Lorsque la limite d'un projet est atteinte, l'ajout de nouveaux fichiers sur ce projet est bloqué. Elinova peut proposer une extension de capacité par Devis. Le stockage est réservé aux fichiers en lien avec les projets gérés dans le Service.

Article 9. Intelligence artificielle et informations issues de tiers

9.1 Certaines fonctionnalités du Service reposent sur des modèles d'intelligence artificielle fournis par des prestataires tiers, notamment pour l'extraction d'informations à partir de documents. La liste des prestataires utilisés figure dans le DPA. Elinova peut ajouter, remplacer ou retirer un prestataire en fonction de l'évolution des technologies, dans les conditions d'information prévues au DPA.

9.2 Le Client paramètre, au niveau de son Organisation, les usages de l'intelligence artificielle qu'il autorise. Toute modification de ce paramétrage s'applique immédiatement aux traitements ultérieurs.

9.3 Elinova n'utilise les Données du Client pour améliorer le Service, notamment pour entraîner des modèles d'intelligence artificielle, qu'avec l'accord écrit préalable du Client et après les avoir rendues anonymes de façon irréversible.

9.4 Les résultats produits par l'intelligence artificielle, notamment les dates de validité d'attestations d'assurance ou les montants extraits de documents, peuvent comporter des erreurs ou des omissions. Ils constituent une aide à la saisie et ne remplacent pas la vérification du Client sur le document source.

9.5 Le Service affiche des informations issues de sources publiques ou de services tiers, notamment les contraintes d'urbanisme. Ces informations sont fournies à titre indicatif, en l'état de la source, sans garantie d'exhaustivité, d'exactitude ni de mise à jour. Elles ne

remplacent pas la consultation des documents officiels et des services compétents.

Article 10. Support et maintenance

10.1 Le support est inclus dans l'Abonnement. Il est accessible par email à l'adresse support@archibot.fr. Elinova traite les demandes dans les meilleurs délais, les jours ouvrés, sans engagement de délai de réponse ou de résolution.

10.2 Le Client décrit de façon précise toute anomalie constatée et fournit les éléments permettant de la reproduire.

10.3 Elinova assure la maintenance corrective et évolutive du Service. Les mises à jour sont déployées pour l'ensemble des clients et sont incluses dans l'Abonnement. Le Client ne peut pas s'opposer à une mise à jour.

10.4 Ne sont pas couvertes par la maintenance les anomalies résultant d'une utilisation non conforme au Contrat, des Données ou documents fournis par le Client, de l'équipement ou de la connexion internet du Client, ou d'un service tiers.

Article 11. Prix

11.1 Le prix de l'Abonnement est celui indiqué au Devis. Il est exprimé en euros hors taxes. La TVA au taux en vigueur s'y ajoute.

11.2 Le prix est ferme pendant la période contractuelle en cours.

11.3 Elinova peut modifier le prix de l'Abonnement pour la période de renouvellement suivante. Elle en informe le Client par email au moins trente (30) jours avant la date de renouvellement pour un Abonnement mensuel, et au moins quarante-cinq (45) jours avant pour un Abonnement annuel. Le Client qui refuse le nouveau prix peut résilier l'Abonnement dans les conditions de l'article 14.1. À défaut de résiliation, le nouveau prix s'applique à compter du renouvellement.

11.4 L'article 11.3 s'applique également lorsque Elinova fait évoluer les modalités de facturation de certains usages dont le coût dépend de prestataires tiers, notamment l'intelligence artificielle ou la signature électronique.

Article 12. Facturation, paiement et retards

12.1 L'Abonnement est facturé d'avance : au début de chaque mois pour la formule mensuelle, pour la formule annuelle, en une fois au début de chaque période de douze mois, ou selon l'échéancier prévu au Devis. Un échéancier est une facilité de paiement : il

ne modifie ni la durée d'engagement ni le prix annuel, qui reste dû en totalité. La première période commence à la date d'ouverture des accès, sauf date différente prévue au Devis. Les factures sont transmises par voie électronique.

12.2 Les factures sont payables à réception, sauf délai différent indiqué au Devis ou sur la facture. Le paiement s'effectue par prélèvement SEPA, par virement bancaire ou par tout autre moyen proposé sur la facture. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

12.3 Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit, sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points. Le Client est en outre redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justificatifs.

12.4 En cas de non-paiement à l'échéance, Elinova adresse au Client une mise en demeure par email. Si la somme due n'est pas réglée dans un délai de quinze (15) jours suivant cet envoi, Elinova peut suspendre l'accès de tous les Utilisateurs de l'Organisation, sans autre formalité. La suspension ne met pas fin au Contrat et ne suspend pas les sommes dues. En cas d'échéancier, le défaut de paiement d'une échéance non régularisé dans ce délai rend immédiatement exigible la totalité du solde restant dû au titre de la période annuelle en cours. Les accès sont rétablis dans un délai de deux (2) jours ouvrés après paiement intégral. Si le défaut de paiement persiste trente (30) jours après la suspension, Elinova peut résilier le Contrat dans les conditions de l'article 14.3.

Article 13. Durée et renouvellement

13.1 L'Abonnement mensuel est conclu pour une durée d'un (1) mois, sans engagement au-delà de la période en cours.

13.2 L'Abonnement annuel est conclu pour une durée ferme de douze (12) mois. Il ne peut pas être résilié avant son terme, sauf dans les cas prévus aux articles 4, 14.3, 22 et 23 et dans le DPA.

13.3 À son terme, chaque Abonnement est renouvelé tacitement, à sa date anniversaire, pour une période de même durée, sauf résiliation dans les conditions de l'article 14.1.

13.4 Le Client titulaire d'un Abonnement mensuel peut passer à la formule annuelle à tout moment. La formule annuelle prend effet à la date de renouvellement mensuel suivante, sauf accord différent.

Article 14. Résiliation et suspension

14.1 Non-renouvellement à l'initiative du Client. Le Client peut mettre fin à son Abonnement à l'échéance de la période en cours, par simple email adressé à support@archibot.fr au moins sept (7) jours calendaires avant la date de renouvellement pour un Abonnement mensuel, et au moins dix (10) jours calendaires avant cette date pour un Abonnement annuel. Elinova accuse réception par email. La résiliation prend effet à la fin de la période en cours. La période entamée reste due en totalité, y compris les échéances restant à payer en cas d'échéancier, et ne donne lieu à aucun remboursement.

14.2 Non-renouvellement à l'initiative d'Elinova. Elinova peut mettre fin à un Abonnement à l'échéance de la période en cours, en informant le Client par email au moins soixante (60) jours avant la date de renouvellement, ou trente (30) jours pour un Abonnement mensuel.

14.3 Résiliation pour manquement. En cas de manquement grave d'une partie à ses obligations, non réparé dans un délai de trente (30) jours suivant une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email avec accusé de réception, l'autre partie peut résilier le Contrat de plein droit. En cas de défaut de paiement, la suspension puis la résiliation interviennent selon les délais de l'article 12.4. Constituent notamment des manquements graves du Client : le défaut de paiement, l'atteinte à la sécurité du Service, la violation de l'article 20 ou des CGU.

14.4 Mesures urgentes. En cas d'atteinte ou de menace sérieuse pour la sécurité du Service ou les données d'autres clients, Elinova peut suspendre immédiatement les comptes concernés, en informant le Client sans délai.

14.5 Conséquences. En cas de résiliation aux torts d'Elinova, celle-ci rembourse au Client la part du prix payé correspondant à la période restant à courir et renonce aux échéances non encore payées. En cas de résiliation aux torts du Client, les sommes restant dues jusqu'au terme de la période en cours deviennent immédiatement exigibles. À la date d'effet de la résiliation, les accès sont fermés et les Données sont traitées conformément à l'article 15.

Article 15. Réversibilité et suppression des Données

15.1 Le Client reste propriétaire de ses Données.

15.2 Pendant toute la durée du Contrat, et pendant trente (30) jours après sa fin, le Client peut demander par email à support@archibot.fr un export de ses Données. Elinova le met à disposition dans un délai de quinze (15) jours ouvrés, sous la forme de fichiers CSV pour les données structurées et d'une archive ZIP regroupant les documents et photos de l'Organisation. Un export par trimestre et l'export de fin de Contrat sont inclus. Tout export supplémentaire, ou dans un autre format, fait l'objet d'un Devis. L'export de fin de

Contrat comprend également les Modèles personnalisés au format Word, en version statique : les champs dynamiques y sont remplacés par des libellés, la logique conditionnelle et les automatismes ne sont pas conservés, et la mise en forme peut différer de celle du Service. Les fichiers sources techniques des Modèles personnalisés restent la propriété d'Elinova.

15.3 Soixante (60) jours après la fin du Contrat, Elinova supprime définitivement les Données de l'Organisation. Les copies de sauvegarde sont effacées par rotation dans les sept (7) jours suivants. Restent conservées les seules informations qu'Elinova doit garder en application d'une obligation légale, notamment comptable.

15.4 Il appartient au Client de récupérer ses Données dans ces délais. Elinova n'est tenue à aucune conservation au-delà.

Article 16. Obligations du Client

Le Client s'engage, pour lui-même et ses Utilisateurs, à :

- utiliser le Service conformément à sa destination, dans le cadre de son activité professionnelle, au Contrat et aux lois en vigueur ;
- n'importer que des Données en lien avec les projets gérés dans le Service, dont il a le droit de disposer, et qui ne portent pas atteinte aux droits de tiers ;
- ne pas tenter d'accéder aux infrastructures, au code source ou aux données d'une autre Organisation, ni contourner les mesures de sécurité du Service ;
- ne pas introduire de code malveillant, ni procéder à des extractions massives ou automatisées non prévues par le Service ;
- fournir à Elinova des informations exactes et la tenir informée de tout changement de ses coordonnées, notamment de facturation ;
- respecter ses propres obligations au titre de la réglementation sur les données personnelles à l'égard des personnes dont il saisit les données.

Article 17. Documents générés

17.1 Le Service produit les Documents générés à partir des Données saisies et des Modèles. Le Service est un outil de production documentaire. Il ne fournit aucun conseil juridique, technique, financier ou réglementaire.

17.2 Le Client relit, vérifie et, si nécessaire, adapte chaque Document généré avant toute signature, diffusion ou envoi. Il reste seul responsable de son contenu, de sa conformité aux règles applicables et des engagements qu'il crée à l'égard de ses clients, des entreprises et de tout tiers.

17.3 La responsabilité d'Elinova ne peut être recherchée à raison du contenu d'un Document généré ou de ses conséquences, notamment dans le cadre d'un litige entre le Client et un tiers. Seule demeure la responsabilité d'Elinova pour une anomalie du Service ayant altéré le contenu d'un Document généré par rapport aux Données et aux Modèles, dans les limites de l'article 21.

Article 18. Propriété intellectuelle

18.1 Elinova est et demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur le Service, notamment son code, ses interfaces, ses bases de données, sa documentation, les Modèles par défaut et la marque Archibot.

18.2 Elinova concède au Client, pour la durée du Contrat, un droit d'utilisation du Service personnel, non exclusif, non cessible et non transférable, limité aux besoins internes de son activité et à ses Utilisateurs.

18.3 Sauf dans les limites strictement autorisées par l'article L. 122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle, le Client s'interdit de reproduire, modifier, adapter, décompiler ou désassembler tout ou partie du Service, d'en extraire le contenu, ou de le mettre à disposition d'un tiers.

18.4 Le Client conserve ses droits sur ses Données et sur les documents qu'il fournit pour l'élaboration des Modèles personnalisés. Il concède à Elinova, pour la durée du Contrat, le droit de les héberger, de les reproduire et de les traiter dans la seule mesure nécessaire à la fourniture du Service.

18.5 Elinova peut librement utiliser les suggestions et retours d'expérience communiqués par le Client pour améliorer le Service, sans contrepartie et sans utiliser les Données du Client.

Article 19. Données personnelles

19.1 Pour les données personnelles que le Client et ses Utilisateurs enregistrent dans le Service (notamment celles de leurs clients, des entreprises et des intervenants des projets), le Client agit en qualité de responsable de traitement et Elinova en qualité de sous-traitant, au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Les obligations des parties sont définies dans l'Accord de traitement des données (DPA) annexé aux présentes, qui fait partie intégrante du Contrat.

19.2 Les Données de chaque Organisation sont cloisonnées. Elles ne sont accessibles qu'aux Utilisateurs de cette Organisation et aux personnes habilitées d'Elinova, dans la mesure nécessaire à la fourniture du Service et au support. Aucune Donnée n'est partagée entre Organisations.

19.3 Pour les données relatives au Client, à ses interlocuteurs et à ses Utilisateurs traitées pour la gestion de la relation commerciale, du compte et de la facturation, Elinova agit en qualité de responsable de traitement. Ces traitements sont décrits dans sa politique de confidentialité, accessible à l'adresse https://archibot.fr/#confidentialite.

Article 20. Confidentialité et usage concurrentiel

20.1 Chaque partie garde confidentielles les informations de l'autre partie dont elle a connaissance à l'occasion du Contrat, notamment les Données du Client, ainsi que les fonctionnalités non publiques, l'organisation, la documentation, les conditions commerciales et les éléments techniques du Service. Elle ne les utilise que pour l'exécution du Contrat et les fait respecter par son personnel et ses prestataires.

20.2 Cette obligation ne s'applique pas aux informations publiques ou devenues publiques sans faute de la partie qui les reçoit, déjà connues d'elle de façon licite, ou dont la divulgation est exigée par la loi ou une autorité.

20.3 Le Client s'interdit de donner accès au Service, directement ou indirectement, à un éditeur ou distributeur de solution concurrente, ou à toute personne agissant pour son compte. Il s'interdit également d'utiliser le Service, ou de communiquer des captures, enregistrements ou descriptions détaillées de celui-ci, en vue de concevoir, développer ou promouvoir une solution concurrente. Cette interdiction ne fait pas obstacle à ce que le Client fasse état de son expérience d'utilisateur.

20.4 Les obligations du présent article s'appliquent pendant toute la durée du Contrat et pendant trois (3) ans après sa fin.

Article 21. Responsabilité

21.1 Nature des engagements. Elinova met en œuvre les moyens raisonnables pour fournir un Service conforme à sa documentation. Elle est tenue d'une obligation de moyens.

21.2 Rôle du Service. Archibot est un outil d'aide à la gestion. Il ne remplace pas l'expertise du Client. Elinova n'exerce aucune mission de maîtrise d'œuvre, de suivi de chantier ni de prescription technique. Le Client reste seul responsable :

- des Données qu'il saisit ou importe ;
- de la vérification des calculs, documents et contenus produits par le Service (notamment situations de travaux, retenues de garantie, certificats de paiement, contrats et plannings), y compris lorsqu'ils sont produits automatiquement ou à l'aide d'outils d'intelligence artificielle, dans les conditions des articles 6, 9 et 17 ;
- des décisions qu'il prend et des documents qu'il émet auprès de ses propres clients et partenaires.

Les informations issues de bases publiques, notamment Géorisques et l'IGN, sont fournies à titre indicatif, dans les conditions de l'article 9.5.

21.3 Disponibilité. La disponibilité du Service relève de l'obligation de moyens définie à l'article 8.2. Elinova n'est pas responsable des interruptions dues à l'équipement ou à la connexion internet du Client.

21.4 Dommages réparables. Elinova ne répond que des dommages directs et prévisibles résultant d'une faute prouvée de sa part. Sont exclus notamment :

- les pertes de chiffre d'affaires, de bénéfice ou de chance ;
- l'atteinte à l'image ;
- les pertes de Données non imputables à Elinova ;
- les conséquences de réclamations de tiers contre le Client.

21.5 Plafond. La responsabilité totale d'Elinova, tous dommages confondus, est limitée au montant hors taxes des sommes effectivement payées par le Client au titre du Contrat au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur. Ce plafond ne peut être inférieur à mille quatre cent quatre-vingt-dix euros hors taxes (1 490 € HT).

21.6 Exceptions. Les limitations du présent article ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni en cas de dommage corporel.

21.7 Délai d'action. Toute action en responsabilité contre Elinova doit être engagée dans un délai d'un (1) an à compter de la découverte du fait générateur.

21.8 Assurance. Elinova a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle. Une attestation est communiquée au Client sur simple demande.

Article 22. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement causé par un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Les obligations affectées sont suspendues pendant la durée de l'événement, à l'exception de l'obligation de payer les sommes échues. Si l'événement dure plus de soixante (60) jours, chaque partie peut résilier le Contrat par écrit, sans indemnité.

Article 23. Évolution du Service et des CGV

23.1 Elinova fait évoluer le Service. Elle peut ajouter, modifier ou retirer des fonctionnalités, à condition de maintenir les fonctions principales du Service. Elle informe le Client par email au moins trente (30) jours avant le retrait d'une fonctionnalité significative. Si ce retrait porte sur une fonctionnalité essentielle à l'usage du Client, celui-

ci peut résilier son Abonnement dans les trente (30) jours suivant la notification, avec remboursement de la part du prix payé correspondant à la période restant à courir et annulation des échéances non encore payées.

23.2 Elinova peut modifier les présentes CGV. Les nouvelles CGV sont notifiées au Client par email au moins trente (30) jours avant leur entrée en vigueur. Elles s'appliquent aux Contrats en cours à compter de leur prochain renouvellement. Le Client qui les refuse peut mettre fin à son Abonnement dans les conditions de l'article 14.1. Les modifications imposées par une évolution légale ou réglementaire s'appliquent dès leur entrée en vigueur.

Article 24. Références commerciales

Sauf refus exprimé par email à support@archibot.fr, le Client autorise Elinova à citer sa dénomination et à reproduire son logo comme référence client, sur son site internet et dans ses supports commerciaux. Le Client peut retirer cette autorisation à tout moment, avec effet pour les supports futurs.

Article 25. Cession et sous-traitance

25.1 Le Client ne peut céder le Contrat sans l'accord écrit et préalable d'Elinova.

25.2 Elinova peut céder le Contrat à toute entité reprenant tout ou partie de son activité, en informant le Client.

25.3 Elinova peut recourir à des sous-traitants pour l'exécution du Service. Pour les traitements de données personnelles, les conditions du DPA s'appliquent.

Article 26. Dispositions générales

26.1 Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir d'une clause ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

26.2 La nullité d'une clause n'affecte pas la validité des autres clauses.

26.3 Les emails échangés entre les parties et les journaux techniques du Service font foi entre les parties, sauf preuve contraire.

26.4 Les parties sont des professionnels indépendants. Le Contrat ne crée entre elles aucun lien de subordination, de mandat ou de société.

Article 27. Droit applicable et litiges

27.1 Le Contrat est soumis au droit français.

27.2 En cas de différend, les parties recherchent une solution amiable. La partie la plus diligente adresse à l'autre une réclamation écrite et motivée. À défaut d'accord dans un délai de trente (30) jours, chaque partie peut saisir la juridiction compétente.

27.3 Lorsque le Client a la qualité de commerçant, tout litige relatif au Contrat relève de la compétence exclusive du tribunal compétent en matière commerciale dans le ressort de la cour d'appel de Lyon, y compris en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Dans les autres cas, la juridiction compétente est déterminée selon les règles de droit commun.

Version du 09 octobre 2026.